

à la Chambre. Je la repousse de toutes mes forces (Exclamations).

Finalment, la motion de M. SYMIAN tendant à passer à la discussion du budget, EST ADOPTEE après pointage, PAR 211 VOIX CONTRE 201.

### Les Postes et Télégraphes

On reprend la discussion du budget des Postes et Télégraphes.

Sur le chapitre 7 (Régimes au personnel et à divers), M. CH. CHABRIAT défend une motion tendant à ce qu'une partie des remises soit attribuée au petit personnel. Cette motion acceptée par le Gouvernement est adoptée.

Le chapitre 7 est adopté.

Sur le chapitre 8 (Indemnités diverses et secours), ZEVAES demande que les indemnités de résidence soient plus largement distribuées.

M. MOUGEOT, sous-secrétaire d'Etat, promet satisfaction.

M. CORNUDET voudrait que cette faveur fût accordée aux agents des postes dans les localités voisines de Paris.

SEMBAT, rapporteur, répond que différentes remises seront accordées aux facteurs ruraux.

LE SOUS-SECRETARE D'ETAT promet d'allouer le plus qu'il pourra l'indemnité de résidence dans la banlieue.

M. SALIS se livre à des déclarations.

Après l'observation de M. J. Cornudet, SEMBAT, rapporteur dit qu'un projet sera annexé à la loi des finances tendant à allouer aux facteurs ruraux des sommes de 0 fr. 05 et de 0.10 pour les travaux supplémentaires.

M. MOUGEOT dit que l'an prochain il étendra le crédit à toute la banlieue parisienne (Très bien à gauche).

GROUSIER. Il est nécessaire qu'on sache dans quel ordre les augmentations seront accordées. Il faudrait que tous les agents et sous-agents de la 2e catégorie bénéficient de l'augmentation dans le prochain exercice.

SEMBAT, rapporteur, dit que certaines situations intolérables par les contribuables. Il faudrait s'appliquer à la répartition à donner aux villes qui ont des bureaux de postes.

M. Emile DUBOIS dépose une motion tendant à assimiler le service des ambulants au service de nuit au point de vue de la rémunération.

M. MOUGEOT dit qu'il est en train d'étudier la question.

SEMBAT, rapporteur. — Il n'y a pas de situation plus importante que celle des ambulants. Le meilleur système et le moins coûteux serait le système horaire pour la nuit payé. Il faudrait pour cela une somme de 300.000 fr. Je désirerais voir inscrire dans le budget prochain.

M. BERTEAUX s'élève contre les compagnies de chemin de fer qui se refusent à faire circuler la nuit les nouveaux wagons-postes qui seuls sont à peu près hygiéniques.

Le projet de résolution de M. Dubray est adopté.

DEJANTE demande l'assimilation des télégraphistes aux postes pour le service de nuit.

M. MOUGEOT dit que cette assimilation est possible, les télégraphistes employés la nuit étant des auxiliaires.

Les chapitres 9, 10 et 11 sont adoptés.

### Les dépêches et colis-postaux

Sur le chapitre 12 (transport des dépêches), M. SICARD demande une augmentation de 10.000 fr. SEMBAT, rapporteur, constate que ce chapitre présente déjà une grosse augmentation résultant de prestations des Compagnies de chemins de fer pour la traction des nouveaux wagons destinés au service des dépêches. Il s'agit d'une dépense supplémentaire de deux millions, sur laquelle la Chambre doit porter son attention.

Les Compagnies de chemins de fer ont 75 centimes par kilomètre pour la traction de ces wagons-postes, alors qu'elles ne demandent que 5 à 10 centimes pour la traction des wagons-restaurants.

M. BERTEAUX demande au Gouvernement d'engager de nouvelles négociations avec les compagnies et de leur offrir comme compensation le remplacement de certains trains de dépêches de nuit, qui ne transportent que peu ou point de voyageurs, par des voitures automobiles.

Quant à l'amendement de M. Sicard, le rapporteur estime qu'il ne sera d'aucun utilité.

M. Louis MARTIN demande que l'expédition et la distribution des colis postaux se fassent avec plus de rapidité.

M. SICARD, rapporteur, combat l'amendement de M. Sicard, combattit par SEMBAT, n'est pas adopté.

Le chapitre 12 est adopté, ainsi que la motion invitant le rapporteur à négocier avec les Compagnies de chemins de fer, afin d'obtenir des tarifs moins onéreux pour le transport des wagons-postes.

Sur le chapitre 13, M. FENAI soutient un amendement tendant à une réduction de 1.000 francs à titre d'indemnité de déplacement de la part de l'industrie privée la fourniture des appareils téléphoniques à installer au domicile des abonnés.

M. MOUGEOT répond qu'aux termes mêmes du cahier des charges les petits industriels, comme les grandes maisons, pourront prendre part à une adjudication.

L'amendement est repoussé par 320 voix contre 201.

Le chapitre 13 est adopté.

Les derniers chapitres du budget des Postes et Télégraphes sont ensuite adoptés.

Le budget de la Caisse Nationale d'Epargne est également adopté.

### BUDGET DES BEAUX-ARTS

La Chambre arrive à la discussion du budget des Beaux-Arts.

Après une courte discussion générale les deux premiers chapitres sont adoptés.

### La censure

Sur le chapitre 3 (Personnel des Inspections), M. PASQUAL demande la suppression de son rapport tendant à l'adoption de la proposition de M. Charles Bernard, sur la suppression de la censure.

C'est, dit l'orateur, une institution impériale, qui n'a plus de raison d'être sous la République. Au point de vue de la morale publique, elle n'a aucune utilité et ne sert que les préférences politiques du pouvoir.

Tous les hommes de théâtre réclament la suppression de la censure. Quant aux cafés-concerts il n'est qu'à s'en tenir à la censure couverte de son manteau des insinuations, des obscénités qui s'y débitent, et ces cafés-concerts ont les censeurs eux-mêmes pour fournisseurs attitrés (Rires et Applaudissements).

M. CASTELIN présente quelques observations dans le même sens.

M. CH. BERNARD dit que la censure n'exerce son veto que dans un peu politique et non pour la protection de la morale.

On interrompt le discours des Huiles, alors qu'on tolère dans les cafés-concerts des choses dont un ministre lui-même rougirait (Rires).

M. LEYGUES, ministre de l'Instruction publique, dit qu'il existe des raisons sérieuses pour le maintien de la censure, notamment en ce qui concerne les œuvres immorales.

M. LEYGUES, ministre de l'Instruction publique, dit qu'il existe des raisons sérieuses pour le maintien de la censure, notamment en ce qui concerne les œuvres immorales.

### Congrès National des Mineurs

(De notre envoyé spécial.)

### PUNCH A LA BOURSE DU TRAVAIL

Alais, 4 mars. — Le Congrès s'est ouvert ce matin à la Bourse du Travail, un punch animé d'un cordial entrain. Deux cents camarades des divers syndicats d'Alais, attendaient les délégués mineurs. Dès leur arrivée les chapeaux, au son du Conseil d'administration de la Bourse du Travail, leur sont offerts. On se livre à une réception très sympathique. L'après-midi, les délégués mineurs se réunissent pour la formation et la tenue de tous les travaux.

Cet excellent discours est chaleureusement applaudi.

Au nom de la Fédération nationale des mineurs, le citoyen COTTE, secrétaire, remercie Couras pour le fraternel accueil et la brillante réception qui ont été réservées aux délégués mineurs.

Il espère, comme le camarade Couras, que tous les travailleurs sauront unir leur œuvre d'émancipation et de la victoire prochaine des revendications ouvrières.

Cette, très bien inspiré, est vivement félicité et acclamé par les travailleurs d'Alais. La soirée se poursuit ensuite au milieu d'une fraternelle gaîté, par des refrains joyeux, des chants révolutionnaires et de dévoués monologues. La réunion a pris fin à onze heures.

De nombreux congressistes se rendent alors à l'invitation de la Jeunesse socialiste d'Alais, au Cercle de l'Union socialiste, où ils fraternisent avec leurs camarades, jusqu'à 1 heure du matin.

### RÉUNION DU COMITÉ NATIONAL

Le Comité national s'est réuni, hier lundi, à la Bourse du Travail.

Le rapport du secrétaire-général Cotte sur l'exercice de 1901-1902 est approuvé et accepté à l'unanimité des membres présents : Duval, Merzet, Girardot, Bexant, Evvard et Joucauviel.

La première partie du rapport contient les chiffres des cotisations. Il n'est pas utile de rapporter ici un chiffre, mais ils témoignent d'une grande activité et font ressortir une très bonne situation.

La seconde partie expose les causes multiples ayant amené des dépenses supplémentaires considérables, mais en même temps montre la marche ascendante des versements des cotisations, surtout sensibles dans le Pas-de-Calais, Anzin et le Nord, et conclut à une situation réellement prospère et très encourageante.

Le rapport continue ainsi :

« Pour nous résumer, malgré les dépenses considérables occasionnées au cours de cet exercice par les besoins de la propagande, les réunions publiques, les journaux, le Comité fédéral et la crise terrible que traverse la corporation minière ; malgré cela, on peut constater par tous les chiffres ci-dessus que la Fédération est en très bonne posture. L'avenir apparaît très favorable. Les camarades syndiqués que, le Congrès d'Alais faisant la liquidation des malentendus existants et litte de personnalités, l'union syndicale et fédérale reprendra son essor ; et si nous avons le regret de constater que certains délégués nous avons la satisfaction de voir grossir les rangs en beaucoup d'autres.

« Nous avons ainsi l'espoir de relever le courage des abatins, ou plutôt des déborés et de rétablir la production de gros nos unités syndicales prospères et nos unités fédérales.

« De l'union, de la discipline, de la décision et du succès est assuré.

« Voilà de quel, camarades, exciter notre courage, tenter les timides et réveiller les endormis.

« Le journal L'Ouvrier mineur a subi des fluctuations dans son tirage. Le premier numéro a été de 5.300, puis le troisième, de 9.700 ; mais le sixième, de 7.400.

« Malgré les services que peut rendre cet organe à la Fédération, en appelant nos membres qui la composent à mieux se connaître et conséquemment à mieux s'apprécier, nous avons le regret de constater que nombre d'organisations syndicales, et non des moins puissantes, s'en sont désintéressées.

« Nous croyons indispensable de réagir contre cette manière de faire et nous ne saurions trop engager les camarades des grands ou petites organisations houillères, à faire la propagande nécessaire et à employer les moyens les plus efficaces pour favoriser la vente de notre organe qui doit s'enlever rapidement. A plusieurs dizaines de mille d'exemplaires. Pour peu que chacun le veuille nous y arriverons et nous aurons créé de sérieuses ressources à la Fédération.

« Nous terminons en engageant tous les camarades non seulement du Congrès, mais de partout, à poursuivre sans haine, comme sans faiblesse, sans nonchalance, comme sans précipitation, mais avec énergie, le but

### La marine marchande

On reprend la discussion du projet de loi relatif à la marine marchande.

LE PRÉSIDENT met en discussion l'art. 7, fixant le maximum du tonnage des navires admis au bénéfice de la loi.

Un amendement de M. PICHON, tendant à modifier le tableau des tonnages, combattu par le Ministre des Finances, est repoussé par 175 voix contre 60.

Est également repoussé, par 182 voix contre 35, un amendement de M. Cabart-Danneville, sur le même article.

Les divers paragraphes de l'article sont adoptés.

Les art. 8 et 9, qui régissent les services postaux sur les navires, sont également adoptés.

Les art. 10 et 11 sont réservés sur la demande de la Commission.

Le chapitre 12 est mis en discussion ; il régle le service des navires.

M. HALGAN demande qu'on laisse le plein effet de la loi de 1893 se continuer jusqu'au 30 décembre 1902, à moins d'avis contraire de l'Etat.

L'amendement Halgan, combattu par le Ministre des Finances, et défendu par M. De Cuverville, est finalement repoussé par 205 voix contre 60.

L'article 12 qui impose aux voiliers bénéficiant de la loi de 1893 certaines justifications au point de vue du transport des marchandises, est adopté.

L'art. 13, relatif à la franchisation des navires dans les colonies, après quelques observations de M. Godin, est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi et la séance est levée à 6 heures 30.

### Les bagarres de la Bourse du travail

A PARIS

Paris, 4 mars. — Le parquet vient de charger M. Aussat, juge d'instruction, de la liquidation relative aux incidents qui se sont produits hier sur la place de la République.

Le juge a eu cet après-midi une longue entrevue avec M. Puharand, directeur général du service des recherches.

Ces deux individus arrêtés seront déférés au juge d'instruction. Les autres passeront devant le tribunal des flagrants délits.

Plusieurs personnes sont venues au Palais dans l'après-midi demander la liberté des per-

sonnes arrêtées. Le maire de Pic est resté longtemps dans les couloirs du palais ; elle a même demandé une audience, une audience de justice, mais elle n'a pu être obtenue.

Le Palais, dans la soirée, a été le théâtre d'un incident assez curieux. Un certain nombre de jeunes gens armés de personnes arrêtées, ont protesté violemment contre les arrestations, et ont même essayé de faire la presse des communications.

### Congrès National des Mineurs

(De notre envoyé spécial.)

### PUNCH A LA BOURSE DU TRAVAIL

Alais, 4 mars. — Le Congrès s'est ouvert ce matin à la Bourse du Travail, un punch animé d'un cordial entrain. Deux cents camarades des divers syndicats d'Alais, attendaient les délégués mineurs. Dès leur arrivée les chapeaux, au son du Conseil d'administration de la Bourse du Travail, leur sont offerts. On se livre à une réception très sympathique. L'après-midi, les délégués mineurs se réunissent pour la formation et la tenue de tous les travaux.

Cet excellent discours est chaleureusement applaudi.

Au nom de la Fédération nationale des mineurs, le citoyen COTTE, secrétaire, remercie Couras pour le fraternel accueil et la brillante réception qui ont été réservées aux délégués mineurs.

Il espère, comme le camarade Couras, que tous les travailleurs sauront unir leur œuvre d'émancipation et de la victoire prochaine des revendications ouvrières.

Cette, très bien inspiré, est vivement félicité et acclamé par les travailleurs d'Alais. La soirée se poursuit ensuite au milieu d'une fraternelle gaîté, par des refrains joyeux, des chants révolutionnaires et de dévoués monologues. La réunion a pris fin à onze heures.

De nombreux congressistes se rendent alors à l'invitation de la Jeunesse socialiste d'Alais, au Cercle de l'Union socialiste, où ils fraternisent avec leurs camarades, jusqu'à 1 heure du matin.

### RÉUNION DU COMITÉ NATIONAL

Le Comité national s'est réuni, hier lundi, à la Bourse du Travail.

Le rapport du secrétaire-général Cotte sur l'exercice de 1901-1902 est approuvé et accepté à l'unanimité des membres présents : Duval, Merzet, Girardot, Bexant, Evvard et Joucauviel.

La première partie du rapport contient les chiffres des cotisations. Il n'est pas utile de rapporter ici un chiffre, mais ils témoignent d'une grande activité et font ressortir une très bonne situation.

La seconde partie expose les causes multiples ayant amené des dépenses supplémentaires considérables, mais en même temps montre la marche ascendante des versements des cotisations, surtout sensibles dans le Pas-de-Calais, Anzin et le Nord, et conclut à une situation réellement prospère et très encourageante.

Le rapport continue ainsi :

« Pour nous résumer, malgré les dépenses considérables occasionnées au cours de cet exercice par les besoins de la propagande, les réunions publiques, les journaux, le Comité fédéral et la crise terrible que traverse la corporation minière ; malgré cela, on peut constater par tous les chiffres ci-dessus que la Fédération est en très bonne posture. L'avenir apparaît très favorable. Les camarades syndiqués que, le Congrès d'Alais faisant la liquidation des malentendus existants et litte de personnalités, l'union syndicale et fédérale reprendra son essor ; et si nous avons le regret de constater que certains délégués nous avons la satisfaction de voir grossir les rangs en beaucoup d'autres.

« Nous avons ainsi l'espoir de relever le courage des abatins, ou plutôt des déborés et de rétablir la production de gros nos unités syndicales prospères et nos unités fédérales.

« De l'union, de la discipline, de la décision et du succès est assuré.

« Voilà de quel, camarades, exciter notre courage, tenter les timides et réveiller les endormis.

« Le journal L'Ouvrier mineur a subi des fluctuations dans son tirage. Le premier numéro a été de 5.300, puis le troisième, de 9.700 ; mais le sixième, de 7.400.

« Malgré les services que peut rendre cet organe à la Fédération, en appelant nos membres qui la composent à mieux se connaître et conséquemment à mieux s'apprécier, nous avons le regret de constater que nombre d'organisations syndicales, et non des moins puissantes, s'en sont désintéressées.

« Nous croyons indispensable de réagir contre cette manière de faire et nous ne saurions trop engager les camarades des grands ou petites organisations houillères, à faire la propagande nécessaire et à employer les moyens les plus efficaces pour favoriser la vente de notre organe qui doit s'enlever rapidement. A plusieurs dizaines de mille d'exemplaires. Pour peu que chacun le veuille nous y arriverons et nous aurons créé de sérieuses ressources à la Fédération.

« Nous terminons en engageant tous les camarades non seulement du Congrès, mais de partout, à poursuivre sans haine, comme sans faiblesse, sans nonchalance, comme sans précipitation, mais avec énergie, le but

### La marine marchande

On reprend la discussion du projet de loi relatif à la marine marchande.

LE PRÉSIDENT met en discussion l'art. 7, fixant le maximum du tonnage des navires admis au bénéfice de la loi.

Un amendement de M. PICHON, tendant à modifier le tableau des tonnages, combattu par le Ministre des Finances, est repoussé par 175 voix contre 60.

Est également repoussé, par 182 voix contre 35, un amendement de M. Cabart-Danneville, sur le même article.

Les divers paragraphes de l'article sont adoptés.

Les art. 8 et 9, qui régissent les services postaux sur les navires, sont également adoptés.

Les art. 10 et 11 sont réservés sur la demande de la Commission.

Le chapitre 12 est mis en discussion ; il régle le service des navires.

M. HALGAN demande qu'on laisse le plein effet de la loi de 1893 se continuer jusqu'au 30 décembre 1902, à moins d'avis contraire de l'Etat.

L'amendement Halgan, combattu par le Ministre des Finances, et défendu par M. De Cuverville, est finalement repoussé par 205 voix contre 60.

L'article 12 qui impose aux voiliers bénéficiant de la loi de 1893 certaines justifications au point de vue du transport des marchandises, est adopté.

L'art. 13, relatif à la franchisation des navires dans les colonies, après quelques observations de M. Godin, est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi et la séance est levée à 6 heures 30.

### Les bagarres de la Bourse du travail

A PARIS

Paris, 4 mars. — Le parquet vient de charger M. Aussat, juge d'instruction, de la liquidation relative aux incidents qui se sont produits hier sur la place de la République.

Le juge a eu cet après-midi une longue entrevue avec M. Puharand, directeur général du service des recherches.

Ces deux individus arrêtés seront déférés au juge d'instruction. Les autres passeront devant le tribunal des flagrants délits.

Plusieurs personnes sont venues au Palais dans l'après-midi demander la liberté des per-

que s'est volontairement donné le Fédération.

Vive l'union syndicale ! Vive l'émancipation ouvrière !

Le citoyen Cotte est vivement félicité et on constate une satisfaction unanime du Comité fédéral, à approuver ce rapport. On y voit le geste de la bonne marche des travaux du Congrès.

### Aventure du Congrès

Alais, 4 mars. — Le Congrès s'est ouvert ce matin à la Bourse du Travail, un punch animé d'un cordial entrain. Deux cents camarades des divers syndicats d'Alais, attendaient les délégués mineurs. Dès leur arrivée les chapeaux, au son du Conseil d'administration de la Bourse du Travail, leur sont offerts. On se livre à une réception très sympathique. L'après-midi, les délégués mineurs se réunissent pour la formation et la tenue de tous les travaux.

Cet excellent discours est chaleureusement applaudi.

Au nom de la Fédération nationale des mineurs, le citoyen COTTE, secrétaire, remercie Couras pour le fraternel accueil et la brillante réception qui ont été réservées aux délégués mineurs.

Il espère, comme le camarade Couras, que tous les travailleurs sauront unir leur œuvre d'émancipation et de la victoire prochaine des revendications ouvrières.

Cette, très bien inspiré, est vivement félicité et acclamé par les travailleurs d'Alais. La soirée se poursuit ensuite au milieu d'une fraternelle gaîté, par des refrains joyeux, des chants révolutionnaires et de dévoués monologues. La réunion a pris fin à onze heures.

De nombreux congressistes se rendent alors à l'invitation de la Jeunesse socialiste d'Alais, au Cercle de l'Union socialiste, où ils fraternisent avec leurs camarades, jusqu'à 1 heure du matin.

### RÉUNION DU COMITÉ NATIONAL

Le Comité national s'est réuni, hier lundi, à la Bourse du Travail.

Le rapport du secrétaire-général Cotte sur l'exercice de 1901-1902 est approuvé et accepté à l'unanimité des membres présents : Duval, Merzet, Girardot, Bexant, Evvard et Joucauviel.

La première partie du rapport contient les chiffres des cotisations. Il n'est pas utile de rapporter ici un chiffre, mais ils témoignent d'une grande activité et font ressortir une très bonne situation.

La seconde partie expose les causes multiples ayant amené des dépenses supplémentaires considérables, mais en même temps montre la marche ascendante des versements des cotisations, surtout sensibles dans le Pas-de-Calais, Anzin et le Nord, et conclut à une situation réellement prospère et très encourageante.

Le rapport continue ainsi :

« Pour nous résumer, malgré les dépenses considérables occasionnées au cours de cet exercice par les besoins de la propagande, les réunions publiques, les journaux, le Comité fédéral et la crise terrible que traverse la corporation minière ; malgré cela, on peut constater par tous les chiffres ci-dessus que la Fédération est en très bonne posture. L'avenir apparaît très favorable. Les camarades syndiqués que, le Congrès d'Alais faisant la liquidation des malentendus existants et litte de personnalités, l'union syndicale et fédérale reprendra son essor ; et si nous avons le regret de constater que certains délégués nous avons la satisfaction de voir grossir les rangs en beaucoup d'autres.

« Nous avons ainsi l'espoir de relever le courage des abatins, ou plutôt des déborés et de rétablir la production de gros nos unités syndicales prospères et nos unités fédérales.

« De l'union, de la discipline, de la décision et du succès est assuré.

« Voilà de quel, camarades, exciter notre courage, tenter les timides et réveiller les endormis.

« Le journal L'Ouvrier mineur a subi des fluctuations dans son tirage. Le premier numéro a été de 5.300, puis le troisième, de 9.700 ; mais le sixième, de 7.400.

« Malgré les services que peut rendre cet organe à la Fédération, en appelant nos membres qui la composent à mieux se connaître et conséquemment à mieux s'apprécier, nous avons le regret de constater que nombre d'organisations syndicales, et non des moins puissantes, s'en sont désintéressées.

« Nous croyons indispensable de réagir contre cette manière de faire et nous ne saurions trop engager les camarades des grands ou petites organisations houillères, à faire la propagande nécessaire et à employer les moyens les plus efficaces pour favoriser la vente de notre organe qui doit s'enlever rapidement. A plusieurs dizaines de mille d'exemplaires. Pour peu que chacun le veuille nous y arriverons et nous aurons créé de sérieuses ressources à la Fédération.

« Nous terminons en engageant tous les camarades non seulement du Congrès, mais de partout, à poursuivre sans haine, comme sans faiblesse, sans nonchalance, comme sans précipitation, mais avec énergie, le but

### La marine marchande

On reprend la discussion du projet de loi relatif à la marine marchande.

LE PRÉSIDENT met en discussion l'art. 7, fixant le maximum du tonnage des navires admis au bénéfice de la loi.

Un amendement de M. PICHON, tendant à modifier le tableau des tonnages, combattu par le Ministre des Finances, est repoussé par 175 voix contre 60.

Est également repoussé, par 182 voix contre 35, un amendement de M. Cabart-Danneville, sur le même article.

Les divers paragraphes de l'article sont adoptés.

Les art. 8 et 9, qui régissent les services postaux sur les navires, sont également adoptés.

Les art. 10 et 11 sont réservés sur la demande de la Commission.

Le chapitre 12 est mis en discussion ; il régle le service des navires.

M. HALGAN demande qu'on laisse le plein effet de la loi de 1893 se continuer jusqu'au 30 décembre 1902, à moins d'avis contraire de l'Etat.

L'amendement Halgan, combattu par le Ministre des Finances, et défendu par M. De Cuverville, est finalement repoussé par 205 voix contre 60.

L'article 12 qui impose aux voiliers bénéficiant de la loi de 1893 certaines justifications au point de vue du transport des marchandises, est adopté.

L'art. 13, relatif à la franchisation des navires dans les colonies, après quelques observations de M. Godin, est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi et la séance est levée à 6 heures 30.

### Les bagarres de la Bourse du travail

A PARIS

Paris, 4 mars. — Le parquet vient de charger M. Aussat, juge d'instruction, de la liquidation relative aux incidents qui se sont produits hier sur la place de la République.

Le juge a eu cet après-midi une longue entrevue avec M. Puharand, directeur général du service des recherches.

Ces deux individus arrêtés seront déférés au juge d'instruction. Les autres passeront devant le tribunal des flagrants délits.

Plusieurs personnes sont venues au Palais dans l'après-midi demander la liberté des per-

man et qu'il est pris à tour de rôle dans chaque Fédération. Escalier demande que le Congrès, comme son président à chaque séance, et même que le Congrès choisisse des praticiens, des anciens, comme président de séance, ayant l'expérience du jugement.

Cette est désigné comme secrétaire permanent.

Cette demande que toutes les propositions soient envoyées au bureau par écrit.

### Le mode de votation

Alais, 4 mars. — Le Congrès s'est ouvert ce matin à la Bourse du Travail, un punch animé d'un cordial entrain. Deux cents camarades des divers syndicats d'Alais, attendaient les délégués mineurs. Dès leur arrivée les chapeaux, au son du Conseil d'administration de la Bourse du Travail, leur sont offerts. On se livre à une réception très sympathique. L'après-midi, les délégués mineurs se réunissent pour la formation et la tenue de tous les travaux.

Cet excellent discours est chaleureusement applaudi.

Au nom de la Fédération nationale des mineurs, le citoyen COTTE, secrétaire, remercie Couras pour le fraternel accueil et la brillante réception qui ont été réservées aux délégués mineurs.

Il espère, comme le camarade Couras, que tous les travailleurs sauront unir leur œuvre d'émancipation et de la victoire prochaine des revendications ouvrières.

Cette, très bien inspiré, est vivement félicité et acclamé par les travailleurs d'Alais. La soirée se poursuit ensuite au milieu d'une fraternelle gaîté, par des refrains joyeux, des chants révolutionnaires et de dévoués monologues. La réunion a pris fin à onze heures.

De nombreux congressistes se rendent alors à l'invitation de la Jeunesse socialiste d'Alais, au Cercle de l'Union socialiste, où ils fraternisent avec leurs camarades, jusqu'à 1 heure du matin.

### RÉUNION DU COMITÉ NATIONAL

Le Comité national s'est réuni, hier lundi, à la Bourse du Travail.

Le rapport du secrétaire-général Cotte sur l'exercice de 1901-1902 est approuvé et accepté à l'unanimité des membres présents : Duval, Merzet, Girardot, Bexant, Evvard et Joucauviel.

La première partie du rapport contient les chiffres des cotisations. Il n'est pas utile de rapporter ici un chiffre, mais ils témoignent d'une grande activité et font ressortir une très bonne situation.

La seconde partie expose les causes multiples ayant amené des dépenses supplémentaires considérables, mais en même temps montre la marche ascendante des versements des cotisations, surtout sensibles dans le Pas-de-Calais, Anzin et le Nord, et conclut à une situation réellement prospère et très encourageante.

Le rapport continue ainsi :

« Pour nous résumer, malgré les dépenses considérables occasionnées au cours de cet exercice par les besoins de la propagande, les réunions publiques, les journaux, le Comité fédéral et la crise terrible que traverse la corporation minière ; malgré cela, on peut constater par tous les chiffres ci-dessus que la Fédération est en très bonne posture. L'avenir apparaît très favorable. Les camarades syndiqués que, le Congrès d'Alais faisant la liquidation des malentendus existants et litte de personnalités, l'union syndicale et fédérale reprendra son essor ; et si nous avons le regret de constater que certains délégués nous avons la satisfaction de voir grossir les rangs en beaucoup d'autres.

« Nous avons ainsi l'espoir de relever le courage des abatins, ou plutôt des déborés et de rétablir la production de gros nos unités syndicales prospères et nos unités fédérales.

« De l'union, de la discipline, de la décision et du succès est assuré.

« Voilà de quel, camarades, exciter notre courage, tenter les timides et réveiller les endormis.

« Le journal L'Ouvrier mineur a subi des fluctuations dans son tirage. Le premier numéro a été de 5.300, puis le troisième, de 9.700 ; mais le sixième, de 7.400.

« Malgré les services que peut rendre cet organe à la Fédération, en appelant nos membres qui la composent à mieux se connaître et conséquemment à mieux s'apprécier, nous avons le regret de constater que nombre d'organisations syndicales, et non des moins puissantes, s'en sont désintéressées.

« Nous croyons indispensable de réagir contre cette manière de faire et nous ne saurions trop engager les camarades des grands ou petites organisations houillères, à faire la propagande nécessaire et à employer les moyens les plus efficaces pour favoriser la vente de notre organe qui doit s'enlever rapidement. A plusieurs dizaines de mille d'exemplaires. Pour peu que chacun le veuille nous y arriverons et nous aurons créé de sérieuses ressources à la Fédération.

« Nous terminons en engageant tous les camarades non seulement du Congrès, mais de partout, à poursuivre sans haine, comme sans faiblesse, sans nonchalance, comme sans précipitation, mais avec énergie, le but

### La marine marchande

On reprend la discussion du projet de loi relatif à la marine marchande.

LE PRÉSIDENT met en discussion l'art. 7, fixant le maximum du tonnage des navires admis au bénéfice de la loi.

Un amendement de M. PICHON, tendant à modifier le tableau des tonnages, combattu par le Ministre des Finances, est repoussé par 175 voix contre 60.

Est également repoussé, par 182 voix contre 35, un amendement de M. Cabart-Danneville, sur le même article.

Les divers paragraphes de l'article sont adoptés.

Les art. 8 et 9, qui régissent les services postaux sur les navires, sont également adoptés.

Les art. 10 et 11 sont réservés sur la demande de la Commission.

Le chapitre 12 est mis en discussion ; il régle le service des navires.

M. HALGAN demande qu'on laisse le plein effet de la loi de 1893 se continuer jusqu'au 30 décembre 1902, à moins d'avis contraire de l'Etat.

L'amendement Halgan, combattu par le Ministre des Finances, et défendu par M. De Cuverville, est finalement repoussé par 205 voix contre 60.

L'article 12 qui impose aux voiliers bénéficiant de la loi de 1893 certaines justifications au point de vue du transport des marchandises, est adopté.

L'art. 13, relatif à la franchisation des navires dans les colonies, après quelques observations de M. Godin, est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi et la séance est levée à 6 heures 30.

### Les bagarres de la Bourse du travail

A PARIS

Paris, 4 mars. — Le parquet vient de charger M. Aussat, juge d'instruction, de la liquidation relative aux incidents qui se sont produits hier sur la place de la République.

Le juge a eu cet après-midi une longue entrevue avec M. Puharand, directeur général du service des recherches.

Ces deux individus arrêtés seront déférés au juge d'instruction. Les autres passeront devant le tribunal des flagrants délits.

Plusieurs personnes sont venues au Palais dans l'après-midi demander la liberté des per-

celier demandent se contraire que les chiffres soient donnés publiquement. Si le Comité fédéral n'a rien à se reprocher il ne doit rien cacher.

BASLY combat vivement cette proposition. « Ne trahissez pas les secrets de notre force à nos adversaires, dit-il ; pourquoi le voulez-vous ? »

ESCALIER réplique que c'est pour tranquiller les syndiqués et non les non-syndiqués qui croient au gaspillage.

MARTEL rappelle que le Pas-de-Calais prend connaissance de la situation financière la fera connaître à son syndicat.

GONIAUX insiste au bureau sur la proposition tendant à ce que le rapport financier soit lu et discuté en comité privé.

ESCALIER rappelle que le Pas-de-Calais eût un jour sur ses points. La presse républicaine garde le silence ; mais les Croix et les journaux réactionnaires publient la situation et en profitent pour stimuler les directeurs des mines ou les Syndicats à faire prospérer à redoubler de vigueur pour tout l'organisation.

Il accuse Escalier de vouloir brouiller la situation comme il venait du Nord et le Pas-de-Calais sair les vieux militants des syndicats.

ESCALIER répond qu'il est prêt à exposer sa conduite en sa tournée du Nord. Ce congrès appréciera.

BASLY lui crie : « Vous direz par qui vous avez été payé. »

La proposition Goniaux est mise aux voix et adoptée par 149 oui, 41 non et 21 abstentions.

La Loire se divise, ainsi que la Saône-et-Loire.

DUCAVIEL demande la nomination d'une commission de cinq membres pour la vérification des comptes de la Fédération.

PRENAT propose un membre de chaque organisation régionale et, en plus, le camarade Cotte.

Cette proposition est acceptée et sont désignés : Larguier, pour le Sud ; Bouchard, pour la Loire ; Léger, pour le Centre ; Besnet, pour le Pas-de-Calais et le Nord.

Le rapport financier et moral de Cotte sera lu en comité privé et le Congrès terminera sa séance en discutant la question du journal corporatif L'Ouvrier Mineur dont la situation est déclarée satisfaisante par les délégués.

La séance est levée à dix heures.

G. DESMOND.

### (VOIR NOTRE DERNIERE HEURE)

### Faits Divers

### HORS RÉGION

### Un homme coupé en morceaux par sa femme

Amours de couvent. — Un mariage de femmes. Rome, 4 mars. — Depuis plusieurs jours, la presse italienne parle d'un crime horrible qui a été commis à Marostica, près de Vicence.

Un ébéniste, nommé Victor Parisi, a été assassiné par sa femme, qui dépeça son cadavre en morceaux dans plusieurs sacs.

Les mobiles de ce crime horrible ont été sur cette affaire l'attention de tous les médecins légistes. La femme du malheureux Parisi avait une aversion invincible pour son mari, parce qu'elle aimait le nommé Battalini, avec lequel elle avait été élevée au couvent. C'est là qu'elle s'était prise d'affection l'un pour l'autre, et ce sentiment était devenu une passion des plus étranges. Les deux jeunes filles s'étaient, après un mariage de couvent, mariées à Marostica, dans une chapelle du couvent, juré un amour éternel.

### Une fillette étranglée

Horrible crime à Montmartre. — Assassinat de viol. — La découverte du cadavre. — L'assassin inconnu.

Paris, 4 mars. — On signalait hier matin la disparition mystérieuse d'une petite fille de sept ans, Angèle Cheze, dont les parents habitent 86, rue Lamarck. La veille, à midi, la petite Angèle avait été envoyée par sa mère chez le boucher du quartier, chercher du porc pour le chat. Elle n'avait pas reparu.

A deux heures après midi, la mère, au comble de l'inquiétude, courut tout le quartier à la recherche de son enfant. Elle alla d'abord chez la maîtresse de pension où l'enfant va chaque jour en classe. On ne l'avait pas vue. La mère, accompagnée de l'institutrice, se rendit chez M. Carpin, commissaire de police, pour signaler l'étrange disparition de l'enfant. Un inspecteur muni d'un signalement détaillé d'Angèle Cheze se mit aussitôt en campagne.

Ses recherches furent vaines. L'enfant qu'on supposait être victime de quelque accident n'avait été signalée dans aucun poste, ni transporté à aucun hôpital.

La journée se passa ainsi, dans des trances que l'on devinait.

Les parents, qui sont de fort modestes employés étaient plongés dans un profond désespoir.

La sûreté fut prévenue et d'autres agents furent chargés de faire de nouvelles recherches. Elles demeurèrent infructueuses sans résultat. Cependant, hier, vers onze heures du matin, un des agents rencontra une personne qui connaissait la petite Angèle, et qui lui fit l'importante déclaration que voici :

— Ce matin, dit cette personne, j'ai vu An-

FEUILLETON DU 6 MARS. — N° 40

## LE CAPITAINE CASSE-COU

Grand roman d'aventures

### ÉPISODES ILLUSTRÉS de la Guerre des Boers

PAR LOUIS BOUSSENAUD

PREMIÈRE PARTIE

#### LES BLANCS-BECS

Au milieu de ces misères évoluent, discrètes, alertes, pleines de zèle et de pitié, quelques femmes portant des bois de bouillon, des compresses, des bassins d'eau phénique.

« Ses épouses, des mères, des sœurs de combattants, qui ont abandonné la ferme pour suivre les hommes à la bataille et dont l'admirable dévouement s'étend jusqu'à ceux qui menacent leur existence et leur liberté.

On attend le docteur.

« Au milieu de ces misères évoluent, discrètes, alertes, pleines de zèle et de pitié, quelques femmes portant des bois de bouillon, des compresses, des bassins d'eau phénique.

« Ses épouses, des mères, des sœurs de combattants, qui ont abandonné la ferme pour suivre les hommes à la bataille et dont l'admirable dévouement s'étend jusqu'à ceux qui menacent leur existence et leur liberté.

On attend le docteur.

« Au milieu de ces misères évoluent, discrètes, alertes, pleines de zèle et de pitié, quelques